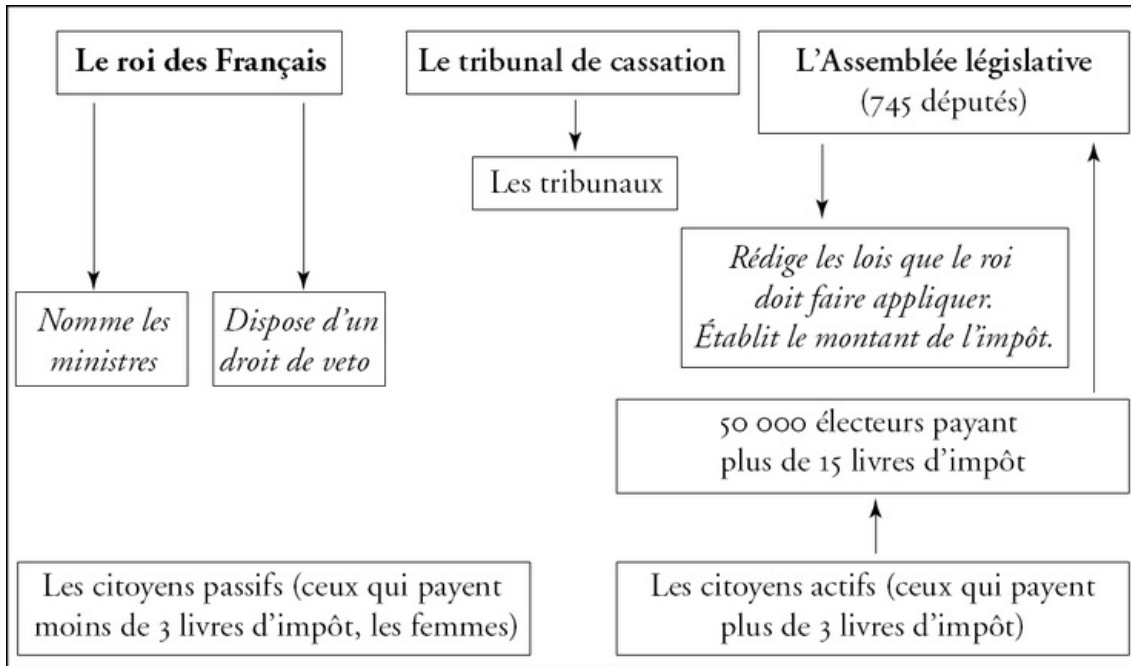


La constitution de 1791



Les députés de l'Assemblée nationale constituante, réunis depuis juillet 1789, travaillent pendant deux ans à l'élaboration d'une Constitution qui assure la **séparation des trois pouvoirs** : le pouvoir **exécutif** (exercé par le roi), le pouvoir **législatif** (exercé par les représentants des citoyens) et le pouvoir **judiciaire** (exercé par les tribunaux).